

TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Recours introduit le 3 juin 2014 — ZZ/Commission

(Affaire F-50/14)

(2014/C 245/43)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: ZZ (représentant: S. Orlandi, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne

Objet et description du litige

Annulation de la décision de la Commission refusant le bénéfice de l'indemnité de dépaysement à la requérante

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision du 3 octobre 2013 refusant le bénéfice de l'indemnité de dépaysement à la requérante;
 - condamner la Commission aux dépens.
-